

Catégorie
I

OFFICE DE TOURISME CATEGORIE I



Cet office de tourisme, classé en catégorie I,
appartient au réseau Office de tourisme de France ® et s'engage à

- Mettre à votre disposition un espace d'accueil et d'information facilement accessible.
- Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- Faciliter vos démarches.
- Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant au moins deux langues étrangères.
- Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur supports papier.
- Vous donner accès à son site internet trilingue dédié et adapté à la consultation via des supports embarqués.
- Diffuser son information touristique également sur support papier et traduite en deux langues étrangères relative :
 - A tous les hébergements touristiques classés comportant à minima le nom de l'hébergement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site web, les coordonnées téléphonique et le niveau de classement.
 - Aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs, pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales.
 - Aux événements et animations.
 - Aux numéros de téléphone d'urgence.
- Proposer un service d'information touristique intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, téléphonie mobile, géolocalisation,...)
- Vous offrir l'accès libre au wifi.
- Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes ses clientèles.
- Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale.
- Mettre à jour annuellement son information touristique.
- Vous donner accès à la consultation des disponibilités d'hébergements classés.
- Être ouvert au moins 305 jours par an samedis et dimanches inclus en période touristique ou d'animation.
- Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture en au moins deux langues étrangères.
- Répondre toute l'année à vos courriers.
- Vous offrir du mobilier confortable et un espace pour vous asseoir.
- Afficher à l'extérieur de nos locaux, les téléphones d'urgence.
- Respecter les exigences de la marque QUALITE TOURISME™
- Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.

Le Président d'Office de Tourisme de France ®,
Jean BURTIN

